

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 28 FÉVRIER 2019

2019 - 01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 14 février 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 1 Mars 2019

2019-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-36 et L. 2312-1,

Vu la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015, et notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Les documents ci-joints ayant été commentés et discutés par les délégués.

Le Président clôt le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité Syndical conclut, à l'unanimité, que le budget primitif 2019 sera établi en fonction des éléments analysés au cours de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

